

Crisnée, le 17 mai 2019

## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui se tiendra

**Le lundi 27 mai 2019 à 18h30** à la Maison Communale.

### SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 03 avril 2019.
2. Fédération du tourisme de la Province de Liège - Délégué.
3. Groupement d'Informations Géographique – Représentant.
4. RESA S.A. INTERCOMMUNALE – Adhésion.
5. RESA Intercommunale - Désignation de 5 délégués.
6. ECETIA Intercommunale SCRL– Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2019.
7. SWDE– Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 mai 2019.
8. IILE– Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2019.
9. ETHIAS– Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019.
10. Opérateur de Transport de Wallonie– Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019.
11. Plan d'investissement Communal 2019-2021 – Approbation des projets sélectionnés et sollicitation des subsides.
12. Marché public de Fournitures du service extraordinaire - Fourniture du matériel électrique et éclairage pour le nouveau hangar communal - conditions et du mode de passation.
13. Marché public de Fournitures du service extraordinaire – Acquisition d'un camion - conditions et du mode de passation.
14. Marché public de Fournitures du service extraordinaire – Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique - conditions et du mode de passation.
15. CCATM : Renouvellement de la composition – Désignation des membres – Règlement d'Ordre Intérieur.
16. Subsides aux associations.
17. Communications

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 7 janvier 2019 :

*« **Article 10** - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.*

***Article 20** - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.*

*Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »*

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,